

Ile de Ré (Charente-Maritime)

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Surface terrestre de l'unité littorale	8 450 ha
Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	700 ha
Dont surfaces acquises	680 ha
Surfaces des périmètres autorisés	2 730 ha
Stratégie d'intervention 2015-2050	
Zones d'intervention (hors surfaces protégées)	1 760 ha
Dont zones terrestres	1 760 ha
Zones de vigilance	1 270 ha
Dont zones terrestres	1 270 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d'intervention terrestres identifiées)	680 / 2 440 = 28 %

Action menée par le CDL durant ces quarante ans

- Sur une île très attractive sur le plan touristique et résidentielle, politique d'acquisition foncière active, menée à la fois par le CDL et par le Département à partir des années 1980 et venant en renfort des protections réglementaires (classement de la quasi-totalité des espaces naturels et agricoles de l'île au titre de la loi de 1930¹), afin de contenir l'urbanisation. « *Sur un territoire soumis à de telles pressions et à une telle spéculation, il est difficile de faire appliquer la loi. [...] Tant qu'un espace n'est pas sous maîtrise publique, il n'est pas complètement protégé* » (Léon Gendre, maire de la Flotte).
- Il a été demandé au CDL d'acquérir des espaces au sein de la RNN de Lilleau des Niges, afin de faciliter sa gestion, et sur des secteurs faisant l'objet de camping-caravaning sur parcelles privées (ccpp), phénomène entraînant un mitage des espaces naturels et que l'action réglementaire seule ne parvenait à endiguer et résorber.
- Dans les années 1980-1990, le CDL a au départ acquis des marais salants désaffectés pour les soustraire à des projets qui les auraient artificialisés et dénaturés (projets de marina, d'aquaculture intensive...). A partir du milieu des années 1990, il a joué un rôle important dans le mouvement de relance de la saliculture sur l'île de Ré, en confiant en exploitation à des sauniers une partie de ses marais.

Particularité du territoire

- Le micro-parcellaire, rendant l'action foncière particulièrement complexe et longue. Un exemple : au sein du périmètre des Evières, il y a près de 25 000 parcelles à acheter, à 5 000 propriétaires. Le CDL est pour l'instant propriétaire de 240 ha, soit 26 % de la surface du

¹ En trois étapes : classement des franges côtières et des marais du canton nord en 1987 (7 400 ha), de la plupart des espaces naturels et agricoles du canton sud en 1990 (3 700 ha) et des espaces restants non encore classés en 2000 (1 950 ha).

périmètre. Or, avoir des entités foncières cohérentes est indispensable pour pouvoir gérer les espaces, ce qui n'est toujours pas le cas sur de nombreux secteurs.

Objectif : aller jusqu'au bout de l'action foncière engagée. En recourant parfois à de nouveaux modes d'intervention ? *« Jusqu'à présent, on a acheté des terrains à l'amiable et par préemption. Sur certains secteurs particulièrement sensibles, on envisage désormais de recourir à l'expropriation. [...] Ce seront des expropriations très ciblées, sur des petites zones où les enjeux sont importants »* (Bruno Toison, délégué Centre-Atlantique jusqu'à début 2016). Ce pourrait notamment être le cas à la pointe de Chauveau (cf. ci-dessous).

Evolutions et nouveaux enjeux (ou enjeux croissants)

- Les possibilités d'urbanisation sur l'île de Ré sont aujourd'hui très restreintes et encadrées². Enjeu : continuer à acquérir pour résorber le ccpp et avoir la maîtrise foncière pour gérer les espaces, sur le plan écologique et de l'encadrement des usages, sur une île extrêmement fréquentée l'été (la fréquentation a plus que doublé en quarante ans).
- La mise en place d'une convention de gestion pour l'ensemble du domaine terrestre du CDL est récente : signature fin 2012 d'une convention avec la communauté de communes de l'île de Ré. La même année, déplafonnement de l'écotaxe prélevée lors du passage du pont, offrant des moyens financiers très conséquents pour la gestion des espaces naturels. Un enjeu pour le CDL et ses partenaires désormais : se mettre d'accord sur un plan de gestion de ces espaces (choix de gestion sur le plan écologique, modalités d'ouverture au public, type d'activités agricoles acceptées sur les sites...).
- La question agricole. *« Il y a une forte demande de remise en activité de marais [de la part des sauniers, ostréiculteurs...], avec un vrai enjeu économique. Et par ailleurs des enjeux écologiques. Quelle va être la politique du CDL dans ce contexte ? »* (Benjamin Courtadon, responsable de l'Association syndicale autorisée des étangs et marais). Il existe également une volonté de la part des élus locaux de reconquérir d'anciennes parcelles agricoles aujourd'hui en friche sur l'île (objectif inscrit dans le Scot de l'île de Ré de 2012), afin d'augmenter les surfaces de production (pomme de terre notamment). Le CDL possède des parcelles « en friche », pour certaines laissées volontairement en évolution naturelle. Par ailleurs, seules des activités agricoles « durables » sont envisageables sur ses sites. Dans le contexte décrit, le CDL devra préciser les parcelles qu'il souhaite laisser « naturelles », celles qu'il souhaite remettre en culture et le type de cultures accepté sur ces parcelles.
- La tempête de Xynthia en 2010 a mis en avant la fragilité du trait de côte de l'île de Ré (recul jusqu'à 15 m) et la forte sensibilité du territoire aux risques de submersion. Pour le CDL et ses gestionnaires, se pose la question de la gestion la plus adaptée à mettre en place sur ses sites naturels, à l'aune des changements climatiques. La question des risques littoraux mène l'Etat et les élus à « durcir le ton » sur certaines problématiques, notamment celle du ccpp. Une procédure d'expropriation pourrait ainsi être envisagée à la pointe de Chauveau, afin d'acquérir des parcelles privées campées qui se trouvent dans une zone fortement exposée aux risques de submersion, et plus globalement afin de maîtriser et restaurer un site très fréquenté (spot de pêche à pied, stationnement sauvage de camping-cars...) et dégradé sur le plan environnemental.

² Classement, Scot entérinant la répartition entre 20 % d'espaces urbanisés et urbanisables et 80 % d'espaces naturels et agricoles...

Côte bleue (Bouches-du-Rhône)

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Surface terrestre de l'unité littorale	17 850 ha
Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	3 400 ha
Dont surfaces acquises	3 400 ha
Surfaces des périmètres autorisés	5 860 ha
Stratégie d'intervention 2015-2050	
Zones d'intervention	3 260 ha
Dont zones terrestres	3 020 ha
Zones de vigilance	3 780 ha
Dont zones terrestres	3 780 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d'intervention terrestres identifiées)	3 400 / 6 420 = 53 %

Action menée par le CDL (et autres acteurs) durant ces quarante ans

- 1980-1981 : acquisition par le CDL, à la demande des municipalités, de 1 700 ha sur Le Rove (75 % de sa surface) et 1 400 ha sur Ensues-la-Redonne (50 %), afin de bloquer un projet urbain et touristique envisagé sur la Côte bleue aux portes de Marseille.
Les communes deviennent gestionnaires des espaces, avec l'aide technique de l'ONF. Durant les décennies qui suivent : série de mesures visant à lutter contre les risques naturels (feu de forêt, éboulement), à fermer aux véhicules motorisés les multiples entrées du site (une centaine), à recréer une plus grande diversité de milieux naturels et à favoriser leur régénération naturelle face au risque feu. Aménagements limités pour le public, pas d'appel à la fréquentation (volonté de préserver la tranquillité du site).
- Des années 1990 à nos jours : extension progressive du périmètre d'intervention de la Côte bleue à l'ouest, sur Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues (quelques acquisitions) et récemment à l'est sur Marseille et Les Pennes-Mirabeau. L'entreprise Lafarge, qui exploite une carrière dans le secteur, devrait céder prochainement 80 ha au CDL. Sur ces espaces se trouve un bâtiment, la ferme Cossimond, qui, une fois réhabilitée, pourrait devenir un lieu d'éveil à l'environnement et une ferme pédagogique.

Particularité du territoire

- Des initiatives locales précurseurs en faveur de la protection de l'environnement : outre les 3 100 ha de terrains cédés au CDL au début des années 1980, création d'un Parc régional marin de la Côte bleue en 1983 (sous forme associative au départ, et depuis 2000 de syndicat mixte) et de réserves de pêche. Ce parc est « *le résultat unique en France d'une collaboration volontariste entre des collectivités publiques et des organisations professionnelles de la pêche, alors qu'il n'existait aucun cadre juridique prédéterminé pour ce type d'action* » (Frédéric Bachet, directeur du Parc marin de la Côte bleue).

- Une volonté de la part des élus d'Ensuès et du Rove de préserver des communes « à taille humaine » et de se développer de façon mesurée, sur le plan urbain et touristique. En 2013, à la demande des municipalités, une grande partie du secteur est du massif de la Nerthe est classé au titre de la loi de 1930. Le classement inclut la frange côtière maritime. A l'origine de la demande de classement : une volonté de contrer un éventuel projet d'extension des capacités d'accueil de leurs petits ports de plaisance, qui aurait été porté par la communauté urbaine de Marseille, gestionnaire de ces ports.
- Au début des années 2010, les élus locaux de la Côte bleue ont choisi de rester à l'écart du Parc national des Calanques, créé en 2012 (la question d'y intégrer des espaces naturels de la Côte bleue avait été soulevée), « préférant échapper à l'apparition d'un nouvel acteur gestionnaire sur leur territoire et considérant qu'ils parvenaient d'ores et déjà à préserver efficacement les espaces naturels de leurs communes » (Samuel Robert, géographe, 2012).

Evolutions et nouveaux enjeux pour le CDL

- Conforter sur le plan foncier la protection du massif de la Nerthe, en intervenant à l'ouest et à l'est de son site actuel. Sur la partie est, la cession prochaine par Lafarge de 80 ha de terrains au CDL, limitrophes de son site actuel, sur les communes du Rove, des Pennes-Mirabeau et de Marseille, marquera une nouvelle étape, car :
 - * Ce sera la première intervention du CDL à l'est de son site, en frange urbaine de Marseille, sur des espaces naturels d'un « type nouveau » : très anthropisés (activités industrielles anciennes et actuelles dans le secteur) et à reconquérir sur le plan écologique ;
 - * Cette intervention offrira une nouvelle entrée sur le site du Conservatoire, côté Marseille (facilitant l'accès des Marseillais à cet espace ?) ;
 - * La réhabilitation de la ferme Cossimond pourrait permettre d'avoir une « maison de site » et un lieu d'accueil du public, notamment des scolaires, avec d'éventuelles activités de découverte et de sensibilisation à l'environnement (mais question du financement du projet).
- Question des moyens (pour l'heure limités) pour gérer le site. Un très vaste site, dont l'importance et l'intérêt dépassent l'échelle communale. Mobiliser de nouveaux acteurs (métropole ?), qui pourraient contribuer à sa mise en valeur et sa gestion ? + Question de la gestion intégrée des différents espaces, avec l'extension progressive du site sur de nouvelles communes. Evoluer à terme vers une gestion commune, par un gestionnaire unique ?
- Dans un futur proche, élaborer à plusieurs, « gestionnaires historiques » que sont les municipalités du Rove et d'Ensuès, nouvelles communes à l'ouest et à l'est, notamment la Ville de Marseille, et peut-être à terme la métropole, un projet de gestion partagé du site de la Côte bleue. Comment mettre en valeur, pour tous, son patrimoine naturel et culturel, tout en le préservant ?

L'implication de la métropole dans la gestion des espaces naturels de son territoire peut potentiellement apporter de nouveaux moyens et favoriser une gestion davantage intégrée de ces espaces. Le transfert de compétences (urbanisme/environnement) vers la métropole inquiètent toutefois les élus locaux de la Côte bleue. « *On est sur nos gardes vis-à-vis de la métropole. On nous l'a imposée. Ce qui nous pose question, c'est la gouvernance : qui est-ce qui va pouvoir gouverner, décider ? [...]* [Sur le plan de la gestion des espaces naturels], là, on a des structures proches du terrain. Mais par la suite ? Moins on éloignera la gestion du terrain, mieux ce sera... » (Michel Illac, maire d'Ensuès). Trouver ensemble la forme de gestion adaptée

Bassin d’Arcachon (Gironde)

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Surface terrestre de l’unité littorale	47 180 ha
Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	1 930 ha
Dont surfaces acquises	1 080 ha
Surfaces des périmètres autorisés	3 250 ha
Stratégie d’intervention 2015-2050	
Zones d’intervention	4 330 ha
Dont zones terrestres	1 990 ha
Zones de vigilance	2 650 ha
Dont zones terrestres	2 650 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d’intervention terrestres identifiées)	1 080 / 3 070 = 35 %

NDR : depuis 2004, le Conservatoire s’est vu petit à petit remettre en gestion par l’Etat 850 ha de DPM au sein du bassin d’Arcachon. L’établissement envisage d’étendre dans les décennies qui viennent son intervention sur le DPM (2 340 ha de DPM figurent dans les nouvelles zones d’intervention envisagées), dans une logique de gestion intégrée de l’interface terre-mer.

Particularité du territoire

- Au début des années 1980, le linéaire côtier du bassin (bande 0-500 m) est déjà urbanisé à 80 %.

Action menée par le CDL durant ces quarante ans

- Dans les années 1980-1990, l’action du CDL sur le pourtour du bassin d’Arcachon vise avant tout à 1/ soustraire les espaces naturels restants à l’artificialisation et 2/ restaurer des milieux dégradés faute d’entretien (dunes du Cap Ferret, domaines endigués...). Au milieu des années 1990, est engagée une procédure d’expropriation au Cap Ferret, afin d’acquérir des dunes avançant dans les terres et menaçant d’ensevelissement des lotissements construits derrière. Est entrepris un vaste chantier de réhabilitation et de stabilisation des dunes. Petit à petit, sur les différents sites : restauration et mise en valeur des espaces (gros travaux sur Certes-Graveyron), ouverture de sentiers de découverte pour le public, réintroduction d’activités agricoles (pâturage extensif et pêche sur les domaines en fond de bassin)...
- A partir des années 2000, sollicitation de l’intervention du CDL pour 3/ permettre via la maîtrise foncière d’aménager les espaces et gérer les usages sur des sites naturels très fréquentés (dune du Pilat), et parfois 4/ jouer un rôle de médiateur et conciliateur entre les acteurs et d’encadrement de la gestion des espaces, dans des contextes conflictuels (île aux Oiseaux).
En ce qui concerne l’île aux Oiseaux : l’Etat remet en gestion au CDL en 2004 220 ha de DPM de l’île, sur la partie émergée duquel sont implantés 40 cabanes, 41 lacs de tonnes et 15 pentes. Objectif : élaborer et mettre en œuvre en concertation avec les usagers de l’île et les élus locaux un plan de gestion permettant de régulariser les conditions d’attribution des AOT pour les cabanes (désormais de loisirs) et de concilier les usages humains avec la préservation de l’environnement.

En ce qui concerne la dune du Pilat, classée en 1994 avec la forêt avoisinante, les pressions n'ont cessé d'y augmenter des années 1980 à nos jours : - 150 000 visiteurs en 1980, 1,9 millions de nos jours ; - multiplication des mobil-homes dans les campings (50 en 1995, 500 en 2015) et construction de cabanes et aménagements en partie illégaux en pied de dune et dans la forêt alentours (site classé) ; - recul de la dune, qui, à terme, menace d'ensevelissement les campings et pose la question d'une adaptation à ces risques et relocalisation future de certains équipements touristiques. En 2011, l'Etat, le CDL et les élus locaux décident de lancer une 2nde Opération Grand Site³ : l'ensemble de ces acteurs reconnaît la maîtrise foncière publique du site (privé à 70 % en 2015) comme un préalable indispensable et nécessaire pour sa réhabilitation et gestion durable. Lancement de deux procédures de DUP en 2014 et 2015 ; le CDL porte celle qui concerne les 400 ha d'espaces naturels (dune et forêt alentours).

- Le CDL, introducteur de nouveaux modes de gestion des espaces. Fin des années 1990 : dépoldérisations accidentelles et limitées sur les sites de Graveyron et Malprat. Le CDL et ses gestionnaires font le choix de ne pas colmater les brèches (pour des raisons à la fois économiques et environnementales initialement). Depuis une dizaine d'années, réflexions sur d'éventuelles nouvelles dépoldérisations volontaires sur les domaines endigués en fond de bassin, à des doubles fins écologiques et de défense face aux risques de submersion marine.

Evolutions et nouveaux enjeux pour le CDL

- Croissance démographique très rapide et continue depuis 30 ans, la plus forte de Gironde. Comptant aujourd'hui 130 000 habitants permanents, le bassin d'Arcachon pourrait en accueillir 70 000 supplémentaires à l'horizon 2030 (prévisions Insee). Pressions foncières croissantes : même si l'urbanisation est bcp plus encadrée aujourd'hui, nécessité de conforter la protection des espaces naturels, notamment via la maîtrise foncière.
- Des espaces naturels sur lesquels les pressions et enjeux sont de plus en plus forts et nombreux (hausse de la fréquentation, gestion des risques littoraux : érosion/submersion...) >>> Quels choix de gestion faire avec les autres partenaires impliqués face aux évolutions en cours et comment mobiliser et associer les populations et autres acteurs locaux aux choix et aux démarches de gestion des sites ? Face au recours à de nouveaux modes d'intervention foncière (DUP sur la dune du Pilat⁴...) et potentiellement de gestion (éventuelles dépoldérisations volontaires en fond de bassin...), enjeux de sensibilisation sur les raisons motivant ces choix et de concertation autour de la gestion. Nécessaire adaptation des usages (cf. fermeture définitive de la plage de la pointe du Cap Ferret en 2016, qui s'érode, pour des raisons de sécurité)...
- Le CDL affirme dans sa stratégie de 2015 une volonté forte de continuer à intervenir sur le DPM du bassin d'Arcachon, en continuité de ses sites existants. Envisage de jouer un rôle important sur le plan de la gestion intégrée terre/mer. Enjeu de coordination avec les autres acteurs, notamment le Parc marin, créé en 2014.

³ Dans les années 1980 s'est déroulée une première OGS, sans maîtrise foncière publique (aménagement d'un parking sur parcelle privée et regroupement des commerces en pied de dune dans un « village de cabanes »).

⁴ Lors de l'enquête publique en 2015, divers acteurs locaux ont exprimé des craintes et parfois oppositions vis-à-vis de l'opération de DUP envisagée : propriétaires de campings, usagers de la forêt usagère... En août 2015 a été créé un comité de pilotage (COPIL) Forêt usagère avec les représentants des usagers, les associations environnementales et la mairie. Les droits des usagers de la forêt usagère seront maintenus.

Lac de Sainte-Croix-du-Verdon (Var/Alpes-de-Haute-Provence)

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Surface terrestre de l'unité littorale	39 550 ha
Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	1 090 ha
Dont surfaces acquises	1 090 ha
Surfaces des périmètres autorisés	5 880 ha
Stratégie d'intervention 2015-2050	
Zones d'intervention	1 690 ha
Dont zones terrestres	1 690 ha
Zones de vigilance	2 620 ha
Dont zones terrestres	2 620 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d'intervention terrestres identifiées)	1 090 / 2 780 = 39 %

Particularité du territoire

- Communes riveraines du lac très faiblement urbanisées (taux d'artificialisation : 0,5 % en 2006) et peuplées à l'année (6 hbt/km² en 2010).

Un territoire profondément transformé depuis les années 1970 : « *On est passé d'un territoire en déprise agricole à la création d'un lac de 2 200 ha [en 1973] avec, très vite, une activité touristique forte qui n'avait pas vraiment été anticipée* » (Jean Carmille, chargé de mission au PNR du Verdon).

Action menée par le CDL durant ces quarante ans

- Acquisition par expropriation en 1982 de près de 800 ha, visant à débouter un colossal projet résidentiel et touristique envisagé sur le domaine des Eouvières (30 000 logements prévus sur dans une commune comptant 102 logements et 37 habitants à l'année en 1975...).
- 1993 : acquisition à l'amiable du domaine agricole de Valx et de sa bastide, qui devient en 2002 le siège du Parc naturel région (PNR) du Verdon créé en 1997. Le CDL et le PNR du Verdon vont développer une action partenariale forte.
- L'élaboration d'une véritable stratégie foncière est récente sur les rives du lac : elle date de la fin des années 2000/du début des années 2010. Elle s'est traduite par la création de nombreux nouveaux périmètres d'intervention dans le secteur⁵, l'établissement de ZPENS⁶...
- Mise en place de projets de gestion et valorisation des sites novateurs sur le territoire :
 - Sur Valx-Félines : construction d'une bergerie-fromagerie en 2013 et implantation de trois jeunes éleveurs (dont l'installation est de plus en plus difficile avec la hausse du prix du foncier), avec un projet de ferme pédagogique, qui accueillera des scolaires ;

⁵ Rives du lac mais aussi grandes gorges du Verdon. Notons qu'en 2007, l'aire de compétence du CDL, qui concernait jusque-là seulement la rive droite de ces gorges, a été étendue à la rive gauche (commune d'Aiguines), en se basant sur la possibilité offerte par la loi Paysage de 1993 d'étendre l'aire de compétence du CDL au titre d'une continuité écologique et paysagère.

⁶ Côté Var, les premières ZPENS datent de 2000, côté Alpes-de-Haute-Provence, de 2008.

- Sur Sulagran, site en bord de lac constitué de petites plages très fréquentées durant l'été : création d'un parking en amont pour les véhicules et accès au site à pied (première initiative de la sorte dans le secteur).

>>> Sites du CDL : espaces d'expérimentation, sur lesquels mettre en place des projets à valeur démonstrative, et à partir desquels impulser une dynamique plus large d'aménagement et gestion durables des espaces naturels sur le territoire.

- En 2009, le PNR a lancé une Opération Grand Site sur les Gorges du Verdon (classées en 2000 et qui accueillent aujourd'hui 600 000 visiteurs par an). Le CDL pourra éventuellement participer à certaines actions (cf. ci-dessous).

Evolutions et nouveaux enjeux (ou enjeux croissants) pour le CDL

- « Anticiper le report de la pression foncière d'une côte méditerranéenne saturée vers l'intérieur du pays » : objectif n°1 de la stratégie de 2005 et de celle de 2015. Pour Jean-Philippe Deslandes, délégué Lacs au Conservatoire : « *Avoir une politique stratégique à proprement parler sur les rives du lac de Sainte-Croix consiste à anticiper les pressions à venir et à acheter maintenant, avant qu'il ne soit trop tard et que le foncier ne soit trop cher, de vastes espaces naturels encore existants et encore abordables en termes de prix* ».

Si certains espaces riverains de grands lacs font l'objet depuis longtemps de pressions foncières aussi fortes que certains littoraux marins, d'autres sont encore relativement « épargnés ». Acheter de façon anticipatrice⁷.

>>> Nécessité de mettre en place les outils nécessaires afin d'avoir une action foncière plus proactive dans ce but : zones de préemption (récentes sur Sainte-Croix), veille sur le marché foncier : un partenariat entre le CDL et la SAFER est en train d'être établi dans ce but.

- Un enjeu important : préserver les terres agro-pastorales et leur vocation. Dans certains secteurs, contexte de concurrence sur les espaces agricoles avec des activités résidentielles (spéculation foncière), et, sur les zones reculées et difficiles d'accès (gorges du Verdon), d'abandon de certaines terres. Or, rôle essentiel des activités agro-pastorales dans l'entretien des milieux et paysages ouverts.
- Favoriser des dynamiques et contribuer à des projets multi-acteurs de gestion et valorisation durables des espaces naturels.

Le CDL et le PNR du Verdon souhaiteraient ainsi « *intégrer la gestion du site [de Sulagran] comme espace test dans une démarche collective à l'échelle du lac de Sainte-Croix* » (CDL, 2012). En ce qui concerne les gorges du Verdon, le Conservatoire n'y intervient que depuis peu (première acquisition en 2011), ce qui explique qu'il n'ait pas fait partie en 2010 des partenaires ayant signé la convention-cadre de l'OGS des gorges du Verdon. Mais il est désormais propriétaire de 250 ha dans le secteur, qui contribue à l'ambition de l'OGS. A noter la présence actuelle de certains blocages⁸ qui freinent certaines actions prévues dans le cadre de l'OGS ; le CDL possédant désormais des terrains dans le secteur, il pourrait éventuellement, s'il est envisagé de réorienter ces actions, contribuer à la mise en œuvre de solutions alternatives.

⁷ Les espaces naturels sans bâti s'achètent autour des 0,50 € le m² sur les rives du lac de Sainte-Croix ; à titre de comparaison, sur celles du lac d'Annecy ou du lac Léman, les prix tournent autour des 10 € le m².

⁸ Propriétaire refusant de vendre des terrains nécessaires pour l'opération de réaménagement du belvédère des Cavaliers.

Baie d'Authie

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	396 ha
Dont surfaces acquises	396 ha
Surfaces des périmètres autorisés	797 ha
Stratégie d'intervention 2015-2050	
Zones d'intervention	1 219 ha
Dont zones terrestres	1 017 ha
Zones de vigilance	1 166 ha
Dont zones terrestres	1 166 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d'intervention terrestres identifiées)	396 / 1 413 = 28 %

Particularité du territoire

- L'un des rares estuaires en France à avoir conservé un caractère largement « naturel » (rives épargnées par l'urbanisation, fleuve non canalisé et non dragué). De nombreux espaces ont toutefois été poldérisés au fil des siècles et des ouvrages de défense du trait de côte petit à petit construits.

Les évolutions en cours (érosion dunaire rive nord avec risque de submersion marine des terres arrière, comblement de la baie...) posent la question des mesures à prendre, notamment sur le plan de la prévention et gestion des risques littoraux, et de l'adaptation du territoire et de ses usages socio-économiques aux évolutions en cours.

Action menée par le CDL durant ces quarante ans

- Dans les premières décennies, acquisition de terrains visant les soustraire à des risques d'urbanisation et à rendre à nouveau public des espaces qui étaient privés (domaines de chasse...). Petit à petit, création de sentiers de découverte et travaux de réhabilitation des milieux naturels. Sur le plan de la gestion du trait de côte, mesures de « gestion souple » des dunes à travers la plantation d'oyats, la pose de fascines et ganivelles, etc.
- En 2001, le Syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral picard décide de lancer une Opération Grand Site (OGS) en baie de Somme, dont les espaces naturels sont de plus en plus fréquentés, afin de répondre aux enjeux d'aménagement, gestion et mise en valeur durables de ces espaces. La rive sud de la baie d'Authie est comprise dans le vaste périmètre de l'OGS (20 000 ha). Le CDL est partenaire de cette OGS, qui concerne de nombreux sites dont il est propriétaire ; certaines de ses interventions foncières à venir visent à favoriser la mise en œuvre de certaines actions prévues dans le cadre de l'OGS.
- Depuis la fin des années 2000, la problématique des risques littoraux prend une importance croissante en baie d'Authie, avec l'accélération de l'érosion dunaire en rive nord dans certains secteurs et plus globalement le contexte de changements climatiques. Au début des années 2010, l'Etat va prescrire l'élaboration de PPRL, tandis qu'une démarche PAPI va être lancée en

2011 sur le territoire Bresle-Somme-Authie. Le CDL, en tant que propriétaire d'un linéaire côtier important en baie d'Authie, constitué de cordons dunaires et par ailleurs de portions de digues, est fortement impliqué dans la problématique de prévention et gestion des risques littoraux.

- Depuis 2010, un sujet alimente tout particulièrement des inquiétudes et débats en rive nord de la baie d'Authie : celui de l'accélération de l'érosion du cordon dunaire sur le site du CDL, dans le secteur du Bois de Sapins. Quelles mesures de gestion prendre face à cette évolution, entraînant à terme un risque de rupture du cordon et de submersion des zones arrière-littorales (polder agricole, puis bourg de Groffliers) ? Sur la période 2010-2015, tensions entre les élus et populations locales, favorables à des travaux de confortement du cordon dunaire, via une vaste opération de dragage/rechargement, et le CDL, favorable à la construction d'une digue rétro-littorale sur le polder agricole et à une libre évolution des rivages jusqu'à cette digue. Les deux projets (confortement du cordon dunaire, digue rétro-littorale) vont être inscrits en parallèle par les élus dans le programme d'actions PAPI, soumis à instruction de l'Etat fin 2015, pour labellisation. Fin 2015, le PAPI est labellisé. En ce qui concerne le Bois de Sapins toutefois, l'Etat va décider de cofinancer la construction d'une digue rétro-littorale, option jugée la plus pérenne, la moins onéreuse et la moins impactante pour l'environnement, mais refuser de cofinancer des travaux de dragage/rechargement du cordon. Notons qu'en fond de baie d'Authie, le PAPI prévoit également un projet d'abandon des digues de premier rang et de construction de nouvelles, plus en recul.

Evolutions et nouveaux enjeux (ou enjeux croissants) pour le CDL

- Dans sa stratégie de 2015, le CDL projette de participer à la mise en œuvre de certains projets prévus dans le cadre du PAPI en baie d'Authie, à travers notamment la maîtrise foncière des espaces naturels qui seront situés devant les ouvrages de protection situés en recul des rivages. Il exprime donc sa volonté de contribuer à la prévention et gestion des risques littoraux, à travers la constitution de zones tampons d'interface terre-mer.
- Enjeu : sensibilisation des populations et forte concertation avec les élus locaux sur ces questions. En 2015, le CDL a par ailleurs lancé un programme national Ad'Apto, qui se donne pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de démarches d'adaptation aux changements en cours basées sur une gestion souple du trait de côte. Dix sites sont concernés par ce programme, dont la baie d'Authie. Depuis 2015, le CDL a donc engagé des réflexions avec les acteurs locaux, afin d'envisager un projet de territoire qui pourrait notamment, rive nord, s'articuler autour d'une interface terre/mer en évolution et d'une digue rétro-littorale. Des réflexions sur la façon dont les activités socio-économiques pourraient se recomposer dans ce cadre sont en cours ; un éventuel projet consistant à faire passer un sentier de découverte sur la digue rétro-littorale a émergé... Ces discussions permettront-elles de favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet de digue rétro-littorale envers lequel les acteurs locaux se sont montrés dans un premier temps réticents ?
- L'OGS Baie de Somme, qui intègre la rive sud de la baie d'Authie, et le PAPI Bresle-Somme-Authie traduisent la mise en place progressive d'une approche intégrée des enjeux de gestion des espaces naturels et des risques littoraux. La création du parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale en 2012 va également dans ce sens. Un enjeu pour le CDL est d'articuler son action avec celle des nouveaux acteurs qui voient le jour : PNM, mais aussi structures qui seront en charge de la compétence GEMAPI sur le territoire...

Estuaire de la Seine

Bilan foncier et stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral (CDL)

Surface terrestre de l'unité littorale	46 906 ha
Bilan foncier au 1^{er} janvier 2015	
Surfaces protégées	1 800 ha
Dont surfaces acquises	1 600 ha
Surfaces des périmètres autorisés	10 090 ha
Stratégie d'intervention 2015-2050	
Zones d'intervention	5 150 ha
Dont zones terrestres	5 150 ha
Zones de vigilance	2 970 ha
Dont zones terrestres	2 970 ha
Ratio surfaces acquises / (surfaces acquises + zones d'intervention terrestres identifiées)	1 600 / 6 750 = 24 %

Particularité du territoire

- Un territoire complexe, alliant espaces naturels, urbains, industrialo-portuaires, agricoles et touristiques, où « *les conflits potentiels entre, d'une part, fonctions portuaires, industrielles et logistiques, activités agricoles, halieutiques [et de loisirs], présence humaine du fait des zones urbaines traditionnelles et des activités professionnelles et, d'autre part, protection-valorisation des fonctionnalités écologiques sont à leur maximum d'intensité* » (DTA de l'estuaire de la Seine, 2006).
- Un environnement remarquable (vastes zones humides d'importance internationale), mais anthropisé et dégradé (zones humides passées de 140 km² à 30 km² en un demi-siècle). Pendant longtemps, la vocation industrialo-portuaire a prédominé dans l'estuaire de la Seine, où les mesures de protection environnementale ont été tardivement mises en place (fin des années 1990) ; en 1999, la Cour de justice européenne a condamné la France pour insuffisance de protection et gestion de l'estuaire de la Seine, au titre de la directive Oiseaux.

Action menée par le CDL durant vingt ans

- Validation de vastes périmètres d'intervention (près de 10 000 ha) à la fin des années 1990, dans le cadre des négociations entre l'Etat et l'Europe autour du projet Port 2000. Celui-ci devait s'accompagner de gages de protection environnementale à destination de l'Europe, un des gros financeurs du projet (création de la RNN de l'estuaire de la Seine et de périmètres d'intervention du Conservatoire).
- Le CDL se donne pour objectif prioritaire de contribuer dans l'estuaire de la Seine, à travers son action, à la préservation et reconquête de prairies humides. Cet enjeu passe par le maintien d'activités agricoles extensives (pâturage notamment) sur ces espaces, ce qui implique de travailler en étroite concertation avec la profession agricole. En 2001, un accord est passé avec la SAFER de Haute-Normandie, qui acquerra des terrains pour le compte du Conservatoire. Selon les secteurs, les enjeux diffèrent : remise en herbe de terrains cultivés, lutte contre l'enfrichement de terrains en déprise agricole...

- Le Conservatoire va notamment intervenir à partir des années 2000 au sein de la RNN de l'estuaire de la Seine, dans le marais de Cressenval, secteur constitué de parcelles agricoles privées, pour certaines labourées et cultivées (maïs notamment). Le but : faciliter la remise en herbe des terres cultivées et la mise en œuvre de pratiques agricoles compatibles avec les objectifs de gestion environnementale de la réserve. *« Le fait d'avoir le CDL comme propriétaire de terrains, cela nous donne plus de poids vis-à-vis des agriculteurs. C'est beaucoup plus efficace. Si on n'avait affaire qu'à des gens qui pouvaient nous répondre qu'ils sont chez eux, ce serait beaucoup plus compliqué... »* (Thierry Lecomte, directeur de la réserve).
- Evolution progressive des relations entre les grands ports maritimes du Havre et de Rouen (GPMH et GPMR) d'un côté, le CDL de l'autre. De rapports au départ empreints de méfiance et parfois tendus (en 2009-2010 notamment, le GPMH va envisager la possibilité que des terrains du Conservatoire dans le marais de Cressenval puissent être déclassés de son domaine propre, afin d'y implanter des activités industrialo-portuaires, option qui sera finalement écartée), à la mise en place progressive d'un partenariat (convention-cadre signée en 2013 entre le GPMH et le CDL, à travers lequel il est prévu que le port soutienne financièrement l'action du Conservatoire ; participation mutuelle des deux acteurs à leurs instances respectives de gestion des espaces naturels...).

Evolutions et nouveaux enjeux (ou enjeux croissants) pour le CDL

- Les périmètres d'intervention du CDL dans l'estuaire de la Seine sont très vastes (10 000 ha) : où acheter en priorité ?
Enjeu de la priorisation de son action, sur les secteurs sur lesquels elle est la plus nécessaire. En 2016, en accord avec les acteurs locaux, le CDL a ainsi lancé une procédure d'expropriation sur le marais de Cressenval. Il a en effet été jugé que l'objectif de restauration et conservation des prairies humides nécessitait une maîtrise foncière totale du site, pour pouvoir le gérer sur le plan hydraulique et le réorganiser sur le plan parcellaire, afin de faciliter son utilisation pour le pâturage extensif.
A côté de son action foncière sur les espaces concentrant les plus forts enjeux, une forme complémentaire de protection, qui pourrait être développée par le CDL ? Dans le marais Vernier (où le CDL possède 670 ha sur les 4 500 ha du périmètre d'intervention), mise en place d'un dispositif expérimental, en parallèle à l'action foncière. Un accord a été passé en 2011 entre le CDL et une association de propriétaires de terrains de chasse : lors de la mise en vente d'un terrain, le Conservatoire ne se portera pas acquéreur si le nouveau propriétaire s'engage à avoir une gestion favorable à la protection de l'environnement (accord inscrit dans l'acte de vente, point chaque année pour vérifier la mise en place de mesures de gestion effectives). Deux contrats signés depuis, représentant 250 ha de surfaces protégées de façon contractuelle.
- La constitution progressive de sites cohérents (marais de Cressenval, suite à la DUP) va mener le CDL à intervenir sur de nouvelles problématiques sur lesquelles il ne pouvait jusqu'à présent pas agir (celle de la gestion hydraulique dans le marais). A noter que la gestion de l'eau est un sujet particulièrement conflictuel entre les agriculteurs et la RNN. Le CDL sera désormais impliqué dans l'enjeu consistant à mettre en œuvre une gestion concertée autour de ce sujet.
- Enjeu majeur dans l'estuaire de la Seine : mise en cohérence et complémentarité des actions des différents acteurs qui interviennent (CDL, RNN, ports en rive nord / CDL et PNR des Boucles de la Seine normande menant tous deux une politique foncière dans le marais Vernier...).